

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. par ANNEE.

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 9 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. DEBATS.

Séances du 1er mai.

M. Baldwin proposa l'ajournement en disant que le comité sur les ordres du jour achevait ses travaux.

M. Boulton (Norfolk) dit qu'il était impossible de continuer la session à Montréal, ou d'exprimer librement son opinion sous la garde des baïonnettes. Pourtant l'on se propose de reprendre les ordres du jour et il y a dans ces ordres plusieurs questions qui ne peuvent être discutées sans soulever de l'excitation.

L'Union a été faite dans le but de noyer la race française en l'entourant de l'élément anglais, mais elle n'a pas réussi.

Les canadiens sont unis par des liens de langage et de religion et les anglais sont divisés entre eux-mêmes, en plusieurs partis, c'est ce qui a fait manquer le but de l'Union.

De même les premiers sont toujours capables de contrôler les derniers. Il serait donc juste de remodeler la législature, afin de donner à chaque race la gestion de ses propres affaires. Il croyait que ce ne serait pas juste que de laisser les anglais du Bas-Canada former une petite minorité à la merci de l'autre race.

Il serait donc judicieux de diviser le territoire, de manière à ce qu'ils se trouvent dans le Haut-Canada (Comment forcez-vous pour l'Isle de Montréal?) Il n'avait pas d'objection à l'Isle de Montréal. Les journaux du Haut-Canada prouvent que j'ai déjà fait une proposition, avant l'Union, qui devait inclure l'Isle de Montréal. Ce serait une farce toujours, que de légiférer au risque de sa vie.

M. CAUCHON. — Vous avez eu peur, parce qu'on vous a donné des coups de pieds.

M. Boulton n'avait pas eu peur, mais il ne pouvait rien faire contre trente ou quarante hommes. L'hon. membre ne pouvait pas plus que lui éviter ces coups de pieds.

Sir Allan McNab se leva pour demander si on allait insulter les membres en se servant de semblables expressions. Un membre vient de dire qu'un autre a reçu des coups de pieds.

[Il se passa une petite scène de désordre, plusieurs membres parlant à la fois. M. Cauchon dit à M. Papineau de se faire, d'une voix forte et en se servant d'expressions qu'il ne convient pas de rapporter ici, il nia qu'il s'était servi des mots coups de pieds.]

M. Boulton continua en disant qu'il n'y aurait qu'un idiot qui ne se sentirait pas agité lorsqu'on brûlait les maisons des membres, sans qu'ils fussent s'ils pourraient échapper aux flammes. Il suggérerait donc de passer les projets de lois les plus nécessaires et d'ajourner la chambre jusqu'à ce que l'esprit public fût plus tranquille.

M. Cameron s'éleva fortement contre les avancés absurdes de certains membres que le gouvernement était conduit par des français. Il n'avait jamais entendu demander aux membres canadiens des privilèges pour leur langue ou religion, qu'ils n'étaient pas prêts à accorder aux autres. Des journaux de Londres apportés par la dernière maille ont prouvé clairement que le ministère avait une majorité anglaise dans les deux Chambres.

M. PAPINEAU. — (En anglais) Des ministres qui eussent eu le sentiment de leur devoir, et qui, au lieu de ne penser qu'à eux-mêmes, eussent pensé avant tout au bien public, auraient eu d'autres choses à nous proposer ces jours-ci que des motions d'ajournement, d'autres choses à nous deman-

der que des votes de confiance. Depuis que les troubles sont commencés, c'est leur indifférence pour tout ce qui n'est pas eux seuls qui nous a conduit à la position dégradante que nous occupons aujourd'hui. C'est vraiment malheureux, on a perdu le livre des précédents! Eh! comment travailler sans ce livre si cher surtout à l'hon. procureur-général pour le Haut-Canada? La perte de ce volume a été pour lui, ce qu'est pour le marin la perte de sa boussole: on semble tout désorienté. Au lieu d'adopter une adresse sensée, et de nature à produire un effet moral sur le pays, il fallait à ces hommes faux, rechercher des votes de confiance par des moyens bas et pour une conduite méprisable. On nous garde ici comme les valets du gouvernement, attendant après leurs ordres. C'était à eux à prendre une décision prompte et non à prendre leur temps pour nous faire mépriser, en nous tenant ici si longtemps à ne rien faire. Toujours des précédents.

Et il leur fallait une adresse moins honnête que celle proposée par l'hon. membre pour London (M. Wilson.) Il leur fallait une autre adresse, parce que celle-ci ne faisait pas du ministre, l'éloge qu'il sollicitait.

Il fallait aux ministres amener le gouverneur en ville quand ils avaient qu'il y avait déjà été attaqué, et qu'il ne pouvait y paraître sans recevoir de nouvelles insultes. Pour son propre intérêt on exposait ainsi non seulement la personne du gouverneur, mais on voulait faire voir au public qu'on peut impunément fouler aux pieds la loi, et le gouvernement et la représentation. En ajournant de jour en jour sans en venir à aucune détermination, ainsi que par leurs indécisions, leurs lenteurs et leur changement continuel d'opinion, les ministres prouvent leur incapacité; ils montrent leur incompetence à remplir aucunes autres charges que celles de procureurs-généraux. Ce serait fort heureux qu'ils ne fussent pas en Chambre à soulever les passions, et exposés à les voir naître chez eux. Il faut néanmoins qu'ils restent, ministres siégeant en Chambre. Au lieu d'être procureurs-généraux tout simplement, n'ayant rien à faire qu'à s'occuper du soin de leurs bureaux, il leur faut être jetés au milieu de la tourmente des partis, ce qui les exposera toujours à commettre l'injustice et à piller sur les lois. Les précédents qui ont été adoptés contre les personnes qui ont été arrêtées montrent que nous avons un *mob ministry*. Les ministres ont foulé la loi aux pieds. Ils ont émané sans réflexions des accusations d'incendie contre des personnes qui ne devaient que demander ce qu'il avaient droit de demander. Pourquoi cela a-t-il eu lieu? Parce que ces personnes comme liées avec la presse avaient nui au ministère, parce qu'on savait que la presse pouvait leur faire tort. Si les procureurs-généraux avaient été à leurs places et dans les cours de justice sans avoir d'intérêts particuliers comme ministres, ils auraient vu que les précédents suivis contre ces prisonniers étaient irréguliers; et on n'aurait pas eu la honte de voir des hommes arrêtés puis relâchés le lendemain comme ayant été emprisonnés mal à propos, et illégalement. Nous sommes sous la garde des troupes auxquelles nous devons des remerciements, mais on n'aurait pas dû nuire à l'armée, ni l'insulter en employant à sa place et pour remplir ses devoirs une partie de la population que l'on arme contre l'autre pour ensuite la désarmer le lendemain. Tout cela n'est-il pas dégradant? Tout cela ne tient-il pas à l'incapacité?

L'Angleterre prend sur elle de nous envoyer des troupes; c'est donc à elle à nous protéger; elle nomme le gouverneur, et

garnisonne le pays pour faire respecter les lois. Les militaires doivent connaître leurs devoirs. Ils sont le bras qui exécute, et le gouverneur est la tête qui ordonne. Des violences, des excès de toutes sortes ont été commis. Quels ont été les précautions, les soins pris par les ministres pour nous mettre à l'abri de ces désordres? Rien du tout. Nous devons donc avant tout voir aux moyens de mettre les lois en force. Ce n'est pas parce que les ministres sont bien plus ignorants ou bien plus mauvais que d'autres qu'ils font tant de fautes tous les jours; c'est parce que la constitution qu'ils disent si bonne, et si chère au peuple, est mauvaise et détestée; la constitution n'est aimée par une majorité d'aucuns des partis, parce qu'elle n'a pas été donnée mais imposée au peuple de cette province. Ce n'est pas un changement d'hommes seulement qui pourrait remédier à ces maux; il faudrait pour cela un changement de constitution. Néanmoins, puisque les ministres ont accepté des places sous cette constitution et qu'ils la tiennent encore, ils sont responsables des violences faites à la loi.

Ils avaient à prendre des mesures et ils sont venus prétentueusement nous dire: "ne craignez rien; nous sommes responsables de tout; nous en répondons; nos devoirs; des précautions ont été prises; de pareils excès ne peuvent plus se renouveler;" puis par leur imprévoyance et leur attachement aux précédents, les mêmes excès se sont renouvelés, et nous sommes néanmoins appelés à leur donner des votes de confiance; à demander que le gouverneur, au péril de sa vie, vienne en ville entendre leur éloge.

Je crois que plutôt que de proposer chaque jour l'ajournement, sans dire qu'on prend des précautions, et sans faire voir qu'on a le moyen de maintenir la paix, il serait mieux de proposer la prorogation une fois pour toute. Nous ne pouvons pas procéder ici en sûreté aux affaires du pays. Il n'y a aucune sûreté ni pour nous ni pour les papiers publics. La paix a besoin d'être ramenée dans le pays par des efforts judiciaires. Des mesures judiciaires eussent dû être prises pour maintenir l'ordre; malheureusement nos ministres paraissent en être incapables, notre réunion ici n'est pas de nature à établir la tranquillité publique. Nous savons que le ressentiment des gens est tel que tout ce que nous pourrions dire en cette enceinte exciterait le mécontentement, les passions de quelque partie de la population. Nous le voyons ici même. Nous ne pouvons parler sans être sans cesse en proie aux interruptions les plus inconvenantes. Nous venons de voir interrompre l'hon. membre pour Norfolk de la manière la plus grossière, quoique son âge eût dû le mettre à l'abri de semblables insultes.

Toutes les propositions qui nous ont été faites n'auraient dû venir que des ministres eux-mêmes. Cela aurait montré au public que c'est après une bonne délibération qu'on faisait ces propositions. Mais au contraire on propose l'ajournement et l'on permet à ses amis, qui, surtout dans ces circonstances particulières, ne devraient pas être soufferts à intervenir dans les affaires des ministres, on leur permet l'intervention, si on ne l'a pas sollicité.

Nous ne pouvons pas dans ces circonstances siéger avantageusement pour le bien public. L'hon. membre pour Norfolk a dit qu'il ne se laisserait pas dominer par la peur et je ne ferai pas l'insulte à mes collègues de croire qu'ils puissent se laisser intimider; mais la responsabilité qui pèse sur nous tous, les dangers qui peuvent naître de nos discussions, la dégradation de notre position, demande la prorogation, mais en

l'absence de la bibliothèque, on ne se rappelle que de deux précédents et il faut les suivre.

On trouve des précédents qui disent que lorsque des bills auront été perdus en temps de paix, il faudra continuer ces bills à l'état où on les avait laissés, et c'est par ces considérations importantes, que les ministres veulent en imposer au public; ils laissent pour cette considération, toutes autres considérations de côté. Si on se fut contenté d'agir sur les mesures les plus pressantes, ayant soin de laisser à une autre session toutes les mesures propres à exciter les passions et qu'on n'espère faire passer qu'à l'aide de la majorité d'une autre province, c'eût été infiniment plus sage que de venir nous citer de mauvais précédents.

Maintenant les ministres après ce qui est arrivé pourront-ils agir comme ils voudront? Non. Il leur faudra attendre des avis d'Angleterre, malgré la plénitude du gouvernement responsable. Les ministres, lors de la première insulte faite au gouverneur, n'ont pas prévu les suites de cet attentat; ils n'ont rien prévu et ils ne prévoient rien de ce qui peut arriver; toujours ne devraient-ils pas nous laisser ici pour nous exposer à la risée publique, pour venir nous proposer

des lois nouvelles, pour nous proposer des lois nouvelles, pour nous proposer des lois nouvelles. Cela ne convient nullement au respect qui doit entourer toute représentation.

M. CHAUVEAU. — (En anglais) Je serai bien court. Ce n'est pas le temps de faire de longs discours. Je n'aurais pas troublé la Chambre de mes remarques, sans celle de l'hon. membre pour St.-Maurice. Si les hon. membres de l'autre côté de la Chambre à qui j'ai toujours manifesté l'opposition la plus formelle ne se fussent jamais trouvés dans la position qu'occupe aujourd'hui le ministère, j'aurais cru de mon devoir de leur donner mon appui pour leur aider à maintenir l'ordre et la paix. A plus forte raison, quand je vois que les messieurs à la tête de l'administration dont je n'ai jamais hésité à combattre les mesures quand je les ai pensées mauvaises, avec qui j'ai longtemps agi, et en qui j'ai toujours vu les hommes politiques les plus capables qui aient jamais administré aucune colonie britannique; à plus forte raison quand je vois ces messieurs dans une pareille position, crois-je devoir leur donner mon appui le plus cordial. Ce n'est pas le temps pour les membres de cette Chambre, quelles que soient leurs opinions. Je sais que des accusations injustes ont été lancées contre l'hon. membre pour St.-Maurice, mais ce n'est pas le temps de faire des sorties sur la conduite du ministère. Nous sommes ici pour remplir un devoir, pour voir à la restauration de la paix. Nous avons le gouvernement responsable; nous avons un ministère chargé de la conduite des affaires du pays, il n'y a rien dont on puisse se plaindre de sa part. Quelques-uns peuvent leur attribuer de la faiblesse, de l'indécision, mais il faut se rappeler qu'ils sont dans une position sans pareille. D'un côté on leur reproche de n'avoir pas pris les soins nécessaires pour maintenir l'ordre; et d'un autre côté on leur demande pourquoi les militaires habitent l'appartement voisin, pourquoi ils ont été arrêtés sur le seuil de la porte par des gens armés? Les mêmes hommes leur font le reproche de ne pas prendre des précautions suffisantes pour maintenir l'ordre, et le reproche de prendre les moyens de maintenir la paix. Il me semble qu'il y a là contradiction.

Je conçois qu'une discussion chaleureuse ait pu s'élever ici. Mais j'espère qu'on en reviendra à de meilleurs sentiments. On comprendra qu'on a un devoir à remplir

envers le pays, qu'ils doivent donner un exemple de bonne conduite et de civilité; c'est notre devoir à tous de voir à ce que le pays ne soit pas ruiné. Nous avons eu depuis trois mois nombre de discussions sur l'économie politique, et je demande si après cela et pour le bien public des discours enflammatoires, si une conduite pareille à celle que tiennent ici quelques membres doivent être tolérés? Qui confierait à cette province ses capitaux, si une pareille conduite était encouragée? L'hon. membre pour Toronto, dont le discours, comme toujours depuis les événements que nous déplorons, eût dû être pour les autres membres un exemple de modération, a commenté sévèrement sur les remarques de l'hon. membre pour le comté de Drummond. Il a dit que personne n'avait été accusé de motifs mauvais. Mais il a oublié sans doute qu'on a chargé les membres de ce côté de la chambre d'être des chercheurs de places. (Écoutez) Et s'il y a quelque chose à regretter, je crois que ceux qui ont fait usage de pareilles expressions doivent être les premiers à blâmer. (Écoutez.)

J'ajouterai maintenant, M. l'orateur, quelques mots en réponse aux remarques de l'hon. membre pour Norfolk. L'hon. membre a parlé d'une prorogation ou d'une dissolution ou de quelque chose de semblable. Je suis prêt, moi pour un, à rester ici pour y remplir mes devoirs; mais je dois dire que Montréal ne doit pas être plus longtemps le siège du gouvernement. Je suis prêt à voter, quand les ministres pourront trouver la circonstance convenable, pour toute mesure pour faire transporter ailleurs le siège du gouvernement; mais je sais qu'il est difficile pour les ministres de choisir le cours qu'ils auront à prendre. Je sais qu'ils ont les affaires générales du pays à surveiller, et non seulement à s'arrêter sur les folies qu'on fait à Montréal. Quant à voter à Montréal ou à être prorogés, je suis contre l'une et l'autre proposition. On doit montrer au pays qu'on est prêt au risque de sa vie à continuer à siéger ici, à moins qu'on ne veuille porter le siège du gouvernement ailleurs. — (L'Acceit.)

Attaires de Routine. HALLE BONSECOURS, Vendredi, 4 mai.

Deux pétitions sont présentées et mises sur la table.

Une pétition du conseil du collège de l'université de King's Collège, établi à York près de Toronto, demandant la passation du bill pour amender la charte de l'université à Toronto avec certains changements, est reçue et lue.

Un bill grossoyé pour révoquer les ordonnances relatives aux chemins des Trois-Rivières dans le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport aux districts de Québec et de Gaspé et partie du district des Trois-Rivières, est lu pour la troisième fois et passé.

M. Laurin rapporte le bill pour incorporer l'association appelée "La Congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec." et le bill et le rapport sont renvoyés à lundi prochain.

M. DeWitt présente le cinquième rapport du comité permanent des dépenses contingentes: renvoyé au comité pour jeudi prochain, et ordre est donné de l'imprimer.

M. DeWitt présente le sixième rapport du comité permanent des dépenses contingentes; et une adresse est votée à son excellence pour une avance de trois mille louis pour payer les dépenses contingentes de la chambre.

Un bill grossoyé, pour exempter les officiers de l'armée et de la marine et autres personnes employées au service de sa majesté du paiement des taxes de péages sur les chemins à barrières en cette province, est lu pour la troisième fois et passé.